



## Communiqué de Presse

### PDU 2030 de la métropole grenobloise

#### **Aujourd'hui, l'ADTC insiste sur les actions en faveur des déplacements piétons et vélos qui doivent être renforcées !**

L'ADTC apprécie les choix volontaristes pour le développement des modes actifs (piétons et vélos) et la mise en place de mesures d'accompagnement pour faire évoluer les comportements. Dans le cœur métropolitain et dans les territoires périurbains de la métropole, les déplacements font en moyenne 3 km. En conséquence, la marche et le vélo sont à considérer au premier plan.

#### **Des améliorations attendues :**

- L'ADTC approuve la volonté de développer des franchissements sécurisés de grandes infrastructures et de rivières pour les piétons et les cyclistes. Néanmoins, il manque une passerelle à inscrire absolument au PDU : **la passerelle reliant le CHU à La Tronche à Grenoble** par la rue Bizanet, pour un itinéraire direct à vélo St Egrève - Quais de l'Isère - CHU - Campus ou Meylan.

- Ce PDU prévoit le réaménagement des cœurs de villes, et de villages. C'est bien, mais il ne doit pas oublier les quartiers périphériques, domaines où l'automobile est reine. Pour apaiser, diminuer la circulation automobile dans les quartiers et sécuriser les déplacements à pied et à vélo, il faut mettre en place **des plans de circulation dits « en marguerite »** qui empêchent la circulation de transit.

- Continuer le réseau Chronovélo, le développer et jalonner les itinéraires cyclables :

Dans le projet de PDU, à l'issue de la réalisation planifiée des 40 km de Chronovélo d'ici 2022, aucune extension de ce réseau n'est vraiment identifiée entre 2023 et 2030. L'ADTC demande que **l'extension du réseau Chronovélo soit mise à l'étude** dès 2019 pour une réalisation à partir de 2023. L'ADTC a identifié plusieurs axes pour cette extension :

- Seyssins – Grenoble GdPlace - StMartin d'Hères (au nord de la rocade sud )
- Echirolles Comboire – Echirolles Centre-Ville – Eybens – Poisat – St Martin d'Hères – Gières (au sud de la rocade sud )
- Chronovélo vers Claix, Varcès, Vif
- Connexion du réseau Chronovélo avec les territoires voisins (Grésivaudan, Voironnais, sud-Isère)

Par ailleurs, l'entretien du réseau existant laisse souvent à désirer. L'ADTC demande que le PDU prévoit **une ligne budgétaire pour l'entretien et la remise à niveau des aménagements cyclables dégradés**.

#### **Apaiser et sécuriser les déplacements à pied et à vélo dans la métropole grenobloise**

De nombreux quartiers sont encore séparés entre eux par des boulevards à 2\*2 voies qui constituent de véritables coupures urbaines accidentogènes, propices à la vitesse et favorisant les déplacements en voiture. Le PDU doit donner pour objectif d'**apaiser les artères à 2x2 voies** par réduction à 2X1 voie d'ici 2030. L'espace gagné doit être rendu aux piétons, cyclistes, lignes de transport public, ou être végétalisé.

Bien que les orientations 6 et 7 du projet de PDU donnent une place spécifique aux vélos et aux piétons, leur réalisation dépend fortement du déploiement des actions cœur de ville, de la démarche métropole apaisée, de la sécurisation des intersections... Les financements étant répartis dans de nombreuses enveloppes, il est difficile d'estimer quelles sommes seront réellement allouées aux vélos et aux piétons, quelles seront les réalisations majeures et dans quelle temporalité. **Le suivi des engagements de dépenses devra être possible.**

L'ADTC demande que **la mise à jour du plan piéton et du plan vélo**, soit programmée à 3 ans avec la possibilité de modifications si nécessaire.

Contact presse : Emmanuel Colin de Verdière, secrétaire de l'ADTC